

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024**

Nombre de conseillers : en exercice : 10
présents : 9
votants : 10

Date de convocation : 12/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WILDERSBACH s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jacques MICHEL, Maire

Etaient présents :

M. BAUER Christophe ; M. BLANCHARD Laurent ; M. FISCHER Benjamin ; M. HALTER Etienne ; Mme LUDWIG Michèle ; M. MARCK Maxime ; M. MATHIS Jean-Marc ; M. MICHEL Jacques ; Mme TAGLANG Gabrielle.

Absent(s) excusé(s) :

M. JACQUOT Daniel (procuration à M. MATHIS Jean-Marc).

Assistait en outre :

Mme VECK Céline, adjoint administratif.

Vu les dispositions de l'article L.2541-6 du CGCT ainsi que l'article L.2541-7 précisant que le secrétaire de séance en Alsace-Moselle peut être un agent public, le Conseil Municipal a désigné pour secrétaire de cette séance Mme VECK Céline.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- 1) Approbation des P.V. de séance du 16 et du 23 juillet 2024.
- 2) Création d'une chaufferie biomasse :
 - Point subventions et mise à jour du plan de financement ;
 - Prêt ;
 - Démarrage des travaux.
- 3) Admission en non-valeur Budget Principal et Budget de l'Eau.
- 4) Travaux d'alimentation en eau d'une habitation : suite.
- 5) Demande d'achat du local Pompiers.
- 6) Club AS Haute Bruche : demande de subvention.
- 7) Vente de billes de bois, stères et fonds de coupes aux particuliers – Tarifs Année 2025.
- 8) Convention avec ROSACE.
- 9) Journées du pastoralisme : prise en charge des participants.
- 10) Repas communal de fin d'année.
- 11) Communications / divers (Panneaux Stop'la, Suivi de l'activité liée aux autorisations d'urbanisme 2023, Bilans financiers forestiers de l'exercice 2023, Statistiques Panneau Pocket, permanence ROSACE le 26/09/24...).

ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DE SEANCES DES 16 ET 23 JUILLET 2024

Les procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 16 et 23 juillet 2024 sont approuvés à l'unanimité.

DCM N°2024-038

CREATION D'UNE CHAUFFERIE BIOMASSE

Le Maire fait état du dossier aux membres du conseil municipal en indiquant que la commune est dans l'attente de validation des aides CEE pour signer l'acte d'engagement auprès de l'entreprise MOREL de Neuwiller-la-Roche (67) qui sera chargée de la Tranche 1 - Chaufferie du projet.

Madame Dorkas ROUSSEL de la Société COGENEST intervient pour présenter le dossier des lots définis pour la suite du projet, à savoir la Tranche 2 : liaison du réseau de chaleur vers la salle avec son réaménagement énergétique et rénovation. En tout, treize lots se dessinent. Elle indique qu'un chiffrage supplémentaire des postes « Gros œuvre » et « Plateries Isolation » ont dû être calculés suite à constat de l'état existant du plafond découvert lors de son enlèvement. D'importants travaux de structure auxquels se rajoutent les aménagements de la salle et scénique, non comptabilisés dans l'estimatif initial, apportent ainsi une plus-value des travaux de 64 413,38 €.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CONFIRME** le souhait d'une livraison des travaux pour le mois de novembre 2025 maximum.

- **VALIDE** la plus-value des travaux de 64 413,38 € portant l'estimatif du coût global du projet à 467 513,38 € HT.

DCM N°2024-039

ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **CONSIDERANT** que le solde des créances :

- dues au titre de l'année 2021 par M. Franck BAU Succession, représentant un reste à recouvrer de **65,84 €** (solde charges locatives 2020 et 2021) ;
- dues au titre de l'année 2022 par M. Georges REMY, domicilié à Neuwiller-la-Roche, représentant un reste à recouvrer de **0,29 €** (dédommagement suite à vol de foin) ;
- dues au titre des années 2022 et 2023 par M. Christian ISSELE, anciennement domicilié à WILDERSBACH, représentant un reste à recouvrer de **2 800,00 €** (loyers) ;

sont devenues irrécouvrables,

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur le montant des factures restant dues de M. Franck BAU Succession et M. Georges REMY, soit **66,13 euros** au titre du budget principal.

Cette somme sera inscrite au budget principal à l'article 6541.

Les créances de M. Christian ISSELE sont écartées de la liste des admissions en non-valeur proposée par le SGC de Sélestat.

- **DECIDE** de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

BUDGET PRINCIPAL 2024

Compte	Libellé - Objet	Dépenses	Recettes
6541	Créances admises en non-valeur	+ 66,13	
6064	Fournitures administratives	- 66,13	
TOTAL		+ 0,00	+ 0,00

DCM N°2024-040

ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET EAU

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **CONSIDERANT** le transfert de la compétences Eau à la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche au 1^{er} janvier 2025 ;

- **CONSIDERANT** que le solde des facturations des redevances d'eau :

- dues au titre de l'année 2020 par M. Nicolas BALDENSPERGER, anciennement domicilié à WILDERSBACH, représentant un reste à recouvrer de **70,61 €**,
(à savoir redevance modernisation de 23,53 € + redevance pollution de 33,83 € + redevance eau de 13,25 €) ;

- dues au titre de l'année 2022 par M. Lucas FRIEDRICH, domicilié à WILDERSBACH, représentant un reste à recouvrer de **0,96 €** (redevance modernisation) ;
 - dues au titre des années 2022 et 2023 par M. Christian ISSELE, anciennement domicilié à WILDERSBACH, représentant un reste à recouvrer de **90,00 €** (redevances eau) ;
- sont devenues irrécouvrables,

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur le montant des factures restant dues, soit **161,57 euros** au titre du budget eau.

Cette somme est inscrite au budget eau à l'article 6541.

DCM N°2024-041

TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU D'UNE HABITATION : SUITE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la décision prise le 16 juillet dernier par rapport à la situation de l'alimentation en eau potable de l'habitation 112 Rue du Grand Chemin nouvellement acquise.

Après discussions avec le nouveau propriétaire, le Maire informe que celui-ci accepte la proposition d'une participation de la commune aux frais de remise en état pour moitié du devis de l'entreprise Hydr'Eau Services représentant un coût total de 1 518,00 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** de participer financièrement à ces travaux ;
- **DEMANDE** à ce qu'un constat des travaux réalisés soit effectué ;
- **FIXE** une participation à hauteur de la moitié de la facture des travaux avec maximum de 759,00 € qui sera versée à l'intéressé sur présentation de la facture certifiée payée.

DEMANDE D'ACHAT DU LOCAL POMPIERS

Après débat, les membres du conseil municipal décident de faire une visite du local, et par la même occasion de l'ensemble des biens communaux, afin d'établir un inventaire contenu dans les bâtiments ainsi que leur agencement et superficie.

Le sujet est donc reporté à une séance ultérieure.

DCM N°2024-042

CLUB AS HAUTE BRUCHE : DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 6 voix POUR et 4 Abstentions,

- **CONSIDERANT** la fusion des clubs de football AS Portugais Barembach Bruche et Association Schirmeck La Broque en Club AS Haute Bruche créée le 1^{er} juin 2024 ;
- **VU** la sollicitation de soutien financier en date du 15 août 2024 ;
- **DECIDE** de verser une aide d'un montant de 100 € (Cent euros) à l'association Club AS Haute Bruche à titre de subvention exceptionnelle pour l'année 2024, afin d'aider à couvrir les frais liés aux équipements, à la formation d'éducateurs et à l'organisation d'activités sportives.

Ce montant sera inscrit au budget à l'article 65748.

DCM N°2024-043

VENTE DE BILLES DE BOIS ET DE STERES AUX PARTICULIERS – TARIF ANNEE 2025

Le Conseil municipal décide comme les années précédentes de proposer aux familles de la commune du bois en billes à façonner au titre de l'année 2025, et ce pour leurs besoins personnels, sachant que les familles n'ayant pas achevés les lots de l'année précédente ne pourront prétendre à un nouveau lot.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- le prix au m³ du feuillus en billes est fixé à 45,00 euros hors taxes (TVA applicable de 10 %) ;
- le prix du stère de hêtre façonné est fixé à 65,00 euros hors taxes (TVA applicable de 10 %) ;
- Le fond de coupe comportant des grumes est fixé à 20,00 euros hors taxes le stère (TVA applicable de 20 %) ;
- Pour les fonds de coupes ne comportant pas ou peu de gros bois, un prix forfaitaire pourra être fixé au cas par cas au moment de l'attribution.

DCM N°2024-044 **CONVENTION AVEC ROSACE**

VU les travaux de passage de fibre dans le réseau de génie civil communal pour l'alimentation de la Ferme de la Perheux ainsi que l'habitation n°96 Chemin du Saicy, il convient de régulariser le droit d'usage de cette installation de génie civil communal au profit de la Société ROSACE,

Le Conseil Municipal de WILDERSBACH, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer une Convention de droit d'usage d'une installation de génie civil avec la Société ROSACE à titre gratuit sur une période de trente-cinq ans ne pouvant excéder le 6 décembre 2050.

DCM N°2024-045 **JOURNÉES DU PASTORALISME : PRISE EN CHARGE DES PARTICIPANTS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'organisation des 39èmes rencontres nationales des acteurs du Pastoralisme qui auront lieu cette année en partie dans la Vallée de la Bruche du 25 au 27 septembre 2024.

La commune étant très active dans cette démarche, le Maire informe de la participation massive des élus et Présidents d'associations contribuant à l'aménagement paysager de Wildersbach à ces journées.

Le premier adjoint ainsi que la secrétaire de mairie y participent également.

Le Conseil municipal de WILDERSBACH, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de prendre en charge le coût relatif à la participation du premier adjoint au maire à deux journées (170 €) ainsi que la participation d'une journée (85 €) par la secrétaire de mairie, représentant un coût total de 255 € (Deux cent cinquante-cinq euros).
Un mandat sera établi à réception de la facture à l'article 6251 – *Voyages, déplacements et missions*.

DCM N°2024-046 **REPAS COMMUNAL DE FIN D'ANNEE**

Le Conseil municipal, après en discussion, à l'unanimité, décide :

- de fixer le repas communal de fin d'année pour les anciens, les élus et le personnel communal au dimanche 15 décembre 2024, dans la salle du Château.
- charge Michèle LUDWIG de prospecter auprès de prestataires dans les conditions fixées pour les années précédentes.

COMMUNICATIONS, DIVERS

A : Fin du réseau cuivre : Une permanence du responsable du déploiement de la fibre ROSACE aura lieu le jeudi 26 septembre 2024. Les habitants des foyers non fibrés pourront ainsi prendre connaissance des divers opérateurs existants.

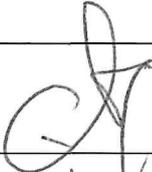
B : Travaux :

- Guillaume a participé à la mise en place d'une isolation phonique dans la salle du périscolaire de Natzwiller. L'Association « Les Lutins de la Serva » ainsi que les enfants apprécient déjà les effets de cette nouvelle installation.
- Un premier panneau d'indication de covoiturage St'hopla a été installé devant le parking de l'ancienne usine.
- Comme chaque année, l'entretien des Sources des 3 communes de la Rothaine est mutualisé. Une seconde journée d'intervention des employés communaux vient de se faire sur le territoire de Natzwiller.

C : Chats errants : Le Maire expose la situation actuelle des habitants de la Rue du Grand Chemin et informe les membres du conseil municipal qu'il est en relation avec la SPA de Strasbourg pour la mise à disposition de cages pour organiser la capture. La discussion est également engagée concernant la prise en charge des stérilisations.

Séance du Conseil Municipal levée à 23h00.

SIGNATURES

M. MICHEL Jacques, Maire	
Mme VECK Céline, Secrétaire de séance	